



MONTAGNY

Élections communales 2026

**Devenez
acteur / actrice
de votre commune!**



Chères concitoyennes, chers concitoyens de Montagny,

Le dimanche 8 mars 2026, vous serez appelés aux urnes pour renouveler les autorités de notre commune pour la législature 2026-2031. Plus qu'une simple élection, **c'est l'opportunité pour chacune et chacun de s'engager activement pour l'avenir de Montagny.**

À cette occasion, nous élirons :

30 membres au Conseil général (pouvoir législatif) :
pour débattre des projets, voter les budgets et contrôler la gestion.

7 membres au Conseil communal (pouvoir exécutif) : pour piloter la stratégie, gérer l'administration et concrétiser les projets.

POURQUOI PAS VOUS?

Vous avez des idées pour notre commune ? Vous souhaitez contribuer au développement de nos infrastructures, à la vitalité de nos sociétés locales, à la qualité de notre environnement ou à la cohésion sociale ?

C'EST LE MOMENT DE VOUS LANCER!

S'engager en politique communale, c'est agir concrètement sur votre quotidien et celui des habitant.e.s de Montagny.

COMMENT S'ENGAGER?

Toute personne intéressée à se porter candidate et à façonner le Montagny de demain est invitée à prendre contact pour obtenir des informations complètes, sans engagement:

- **pour le Conseil général**, auprès de
M. Olivier Corboud, Président 079 564 78 40
- **pour le Conseil communal**, auprès de
M. Jean-Luc Clément, Syndic 078 888 69 69

DATE CLÉ À RETENIR

Le délai de dépôt des listes électorales pour le premier tour est fixé **au lundi 26 janvier 2026, à 12h00.**

Le Conseil communal et le Conseil général espèrent vivement que cet appel suscitera votre intérêt. **La vitalité de notre démocratie locale dépend de l'engagement de citoyens et citoyennes de tous horizons.**



MONTAGNY